

PLUi-H



Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat (PLUi-H) est voué à remplacer l'ancien **PLU**. C'est un document règlementaire qui détermine les règles d'occupation et d'utilisation des sols de l'ensemble du territoire de la communauté de communes

Chinon Vienne et Loire (CVL). Il doit envisager l'aménagement territorial pour les 10 ans à venir.

Aujourd'hui, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) a été rédigé et présenté lors de réunions publiques (à Avoine, Chinon et Seuilly).

Le PADD est la clef de voûte de la démarche, car il définit les grandes orientations en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Les communes du territoire ont été invitées, au cours de l'été 2018, à débattre de ce PADD. C'est désormais au tour du conseil de développement d'en discuter préalablement au débat en conseil communautaire.

De ce projet partagé, découlera le zonage des secteurs agricoles, naturels, urbanisés et à urbaniser, le règlement écrit ainsi que les Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P).

La finalité du PLUi-H

L'objectif fixé est une approbation du PLUi-H fin 2019. Quand il sera validé, il s'imposera à tous : particuliers, administrations et entreprises.

Il sert de référence à l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme : permis de construire, déclaration préalable...

Il se substitue aux Plans locaux d'urbanisme (PLU) ou aux Plans d'occupation des sols (POS) des 19 communes membres de la CVL ainsi qu'au Programme local de l'habitat (PLH).

Des concertations régulières

L'élaboration du PLUi-H a été engagée par la communauté de communes en collaboration avec les 19 communes membres. Le travail s'est poursuivi en concertation avec les habitants, les associations et les entreprises pour que les futures règles d'utilisation des sols sur notre territoire soient partagées par le plus grand nombre.

A la suite de la réalisation du diagnostic, des expositions itinérantes ont eu lieu dans chaque commune.

Un registre de concertation est mis à votre disposition à la mairie et au siège de la communauté de communes aux heures et jours d'ouvertures habituels.

De nouvelles réunions publiques seront organisées au printemps 2019.

L'enquête publique sera organisée à l'automne 2019 et permettra aux habitants de s'exprimer sur le projet de PLUi pendant un mois.

A toutes les étapes de l'élaboration du PLUi-H, vous avez accès aux différents documents de travail sur le site dédié au PLUi-H.

www.urban-ism.fr/plui-cccvl

Les grandes étapes de la construction du PLUi-H

